



Chèvrerie de la TRAPPAZ - CHÈVRES 2023

Contrat d'engagement mutuel

-----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE PRODUCTEUR-----

SCEA PAGNOD DENIS / Chèvrerie de la TRAPPAZ

1983 Route du Risse, Lieu-Dit Amoulin 74490 ONNION.

TELEPHONE: 06.81.36.76.22 OU 06.59.32.73.90

E-MAIL: pagnod.denis@orange.fr

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de fromages, yaourts et desserts au lait de chèvre de La Trappaz.

La chèvrerie La Trappaz est certifiée agriculture biologique. Tout le lait produit est transformé en fromage ou yaourts sur place. Au printemps, dès que la météo le permet, les chèvres sortent la journée dans des prairies à proximité de la ferme et sont rentrées le soir. Elles passent ensuite les trois mois d'été sur le plateau de Plaine-Joux. La totalité du fourrage nécessaire à l'alimentation du troupeau est produite à l'exploitation.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison commençant le 9 mai 2023 et finissant le 21 novembre 2023.

Le planning des distributions, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Les distributions ont lieu **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et **de 18h00 à 19h30** en haute saison (période de distribution des paniers légumes). L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives, comme pendant les épisodes Covid des années 2020 ou 2021.

Le contrat pourra être souscrit en cours de saison , avec coût au prorata du nombre de distributions restant, ceci après accord donné par le référent Amaportée du contrat chèvres

Par contre, le contrat doit être transmis signé plus d'une semaine avant la date de première distribution souhaitée.

FORMULES

Vous avez le choix entre 2 fréquences de livraisons : en quinzaine ou par mois

15aine	09/05	23/05	06/06	20/06	04/07	18/07	01/08	15/08	29/08	12/09	26/09	10/10	24/10	07/11	21/11
Mois	09/05		06/06		04/07		01/08		29/08		26/09		24/10		21/11

Type de fromage		POIDS MOYEN (variation de +/- 10%)	Quantité (A)	Prix en € unitaire (B)	nombre de livraisons (C)	TOTAL € = (AxBxC)
Fromage de chèvre Chevry moyen	bio	285g		5,40€	Entourez le nombre de livraisons Mensuelle : 8 livraisons OU Quinzaine : 15 livraisons	
Fromage de chèvre Chevry petit	bio	180g		3,40€		
Fromage de chèvre ¼ de Tomme chèvre	bio	500g		10,95€		
Yaourt au lait de Chèvre nature	bio	125g		0,90€		
Yaourt au lait de Chèvre vanille	bio	125g		1,00€		
Yaourt au lait de Chèvre framboise	bio	125g		1,00€		
Yaourt au lait de Chèvre myrtilles	bio	125g		1,00€		
Yaourt au lait de Chèvre du verger	bio	125g		1,00€		
Yaourt au lait de Chèvre châtaigne	bio	125g		1,00€		
Dessert lacté - lait de Chèvre - au chocolat	bio	125g		1,05€		
Dessert lacté - lait de Chèvre - au café	bio	125g		1,05€		
Fromage frais P'tit Chèvre nature	bio	170g		2,40€		
Fromage frais P'tit Chèvre Poivre noir	bio	170g		2,60€		
Fromage frais P'tit Chèvre Bruchetta	bio	170g		2,60€		
Fromage frais P'tit Chèvre Citron-Poivre vert (enrobage non certifié bio)		170g		2,60€		
Fromage frais P'tit Chèvre Saveurs du jardin	bio	170g		2,60€		
TOTAL ANNUEL en €						

MODALITÉS DE PAIEMENT

En une seule fois **par chèque** au mois de mai 2023 pour un montant de€

En **trois chèques** : le premier sera débité au mois de mai 2023 et représente la moitié du coût de la saison, soit€. Les second et troisième chèques pour les deux quarts restants soit 2 x€ ne seront débités respectivement qu'à partir des mois de juillet et d'octobre 2023.

Tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur. Sans quoi le contrat ne sera pas pris en compte.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **SCEA PAGNOD DENIS ou Chèvrerie de la TRAPPAZ** et datés à la signature du contrat.

SIGNATURES

Fait à le

Fait à, le

L'amapien-ne:

Les producteur-trice, Anne et Denis Pagnod

**Merci de transmettre ou déposer au local deux exemplaires signés du contrat accompagnés du règlement, sous enveloppe, en y mentionnant AMAPORTEE A l'attention du Référent Contrat Chèvres
50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz**

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à AMAPORTEE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement de 22€, chèque à l'ordre d'AMAPortée